



PAR COURRIEL

Repentigny, le 28 janvier 2019

Objet : Demande d'accès concernant le 1075, de la Visitation à St-Charles-de-Borromée.

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 15 janvier 2019, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 14 et 19 août 2005, 5 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

RAPPORT DE VÉRIFICATION

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION	
	Date de la vérification : <u>16 Août 2005</u> Heure d'arrivée : _____ Heure de départ : _____ Réalisée par : <u>Frédéric Savoie</u> Accompagné de : _____	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	SAGIR	
	Demande : <u>200115151</u> Intervenant : _____ Lieu d'intervention : _____ Intervention d'inspection : _____ Intervention de suivi d'infraction : _____ Intervention d'inspection pour suivi d'infraction : _____	
	Nom de l'établissement : <u>Les Jardiniers E.J. inc.</u> Adresse civique : <u>1075, Visitation</u> Municipalité : <u>St-Charles-Borromée</u> Code postal : _____ Téléphone : <u>450-755-4996</u> Télécopieur : _____ Cellulaire : _____ Courriel : _____ Site internet : _____ N° de gestion documentaire : <u>7820-14-01-03234-00</u> Matricule Cidreq : _____ GPS (19T) : NAD _____ Longitude (x) : _____ Latitude (y) : _____ Heures d'ouverture : _____ Nom de l'ancien propriétaire : _____ Depuis : _____	
	PERMIS	
PERMIS ET CERTIFICATS	Titulaire du permis : <u>Les Jardiniers E.J. inc.</u> N° de permis : <u>P450406</u> Expiration : <u>2006</u> / <u>08</u> / <u>17</u> <small>Année Mois Jour</small> Adresse du titulaire du permis : <u>1075, Visitation R.R.2</u> <u>St-Charles Borromée</u> Catégorie : <u>C</u> Sous-catégorie : <u>C4</u> Région émettrice du permis : <u>MLLL</u>	
	CERTIFICATS	
	Titulaire du certificat : <u>Edith Lacoursière</u> <input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection Titre : <u>Propriétaire</u> Téléphone : <u>450-755-4996</u> Cellulaire : _____ N° et sous-catégorie de certificat : <u>B.1, B.2, CD4</u> Expiration : <u>2009</u> / <u>03</u> / <u>16</u> <small>Année Mois Jour</small>	
	Titulaire du certificat : _____ <input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection N° et sous-catégorie de certificat : _____ Expiration : _____ / _____ / _____ <small>Année Mois Jour</small>	
	Titre : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____ N° et sous-catégorie de certificat : _____ Expiration : _____ / _____ / _____ <small>Année Mois Jour</small>	
	Autre personne rencontrée : _____ Titre : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____	
	BUT DE LA VÉRIFICATION	But : Vérifier la conformité de l'entreprise de vente au détail de pesticides au Code de gestion des pesticides, au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides et à la Loi sur les pesticides et informer l'entreprise de nos conclusions.

Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides

Art.	Exigence ¹	C	NC	S.O.	Commentaire
L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	✓			
L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.	✓			
L. 46 r. 47	Le titulaire d'un permis de catégorie A tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 5, des livres de compte et des pièces justificatives.				
L. 46 r. 48	Le titulaire d'un permis de catégorie A transmet au Ministère un état de transaction.				
L. 46 r. 49	Le titulaire d'un permis de la sous-catégorie C4 tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 3, des livres de compte et des pièces justificatives.		✓		
L.47 r. 54	Conservation des registres mentionnés aux articles 47 à 49 du règlement pour une durée de 5 ans.		✓		
L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	✓			
L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.		✓		
L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée	✓			
L. 52	La personne certifier possède la bonne certification	✓			
L. 62	Le titulaire du certificat porte sur lui son certificat et l'exhibe sur demande.	✓			
L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	✓			

CODE DE GESTION DES PESTICIDES

5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	✓			l'hiver dans le sous-sol
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	✓			
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine.	✓			
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.			✓	
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.			✓	
18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention.	✓	✓	✓	
19 69	Effectuer les opérations de chargement ou déchargement ainsi que de préparation de pesticides de classe 1 à 3 dans un aménagement de rétention.	✓	✓	✓	
20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux (classe 1 à 3).	✓			
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les services d'aide prévus ainsi que leurs coordonnées (classe 1 à 4).		✓		
67	Contenants séparés pour les fertilisants et les pesticides	✓	✓		
71	Possède des affiches conformes à l'article 72 du code		✓		

1 : Lorsque le texte est sous une trame de teinte grise, la disposition s'applique aux titulaires de permis A et B₁ et ne concerne pas les titulaires de permis B₂.

POINTS DE VÉRIFICATION (CODE DE GESTION DES PESTICIDES, ARTICLES 71 ET 72)

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	Exigence	C	NC	S.O.	Commentaire	
	Présence d'une affiche à tous les accès d'une superficie clôturée ou à tous les 20 m linéaires au pourtour d'une superficie non clôturée (ou clôturée en partie) à la suite de l'application de pesticides sur une surface gazonnée ou pavée ou sur des arbres ou arbustes (sauf sur les terrains de golf et lors de l'injection de pesticides dans les végétaux).				✓	
	L'affiche est bien en vue, résiste aux intempéries et mesure 12,7 cm sur 17,7 cm.				✓	
	Contenu de l'affichette - RECTO					
	Mention de « <u>Traitement avec pesticides</u> » et avertissement « <u>Ne pas entrer en contact avec la surface traitée avant le</u> » (délai d'au moins 24 heures) et date et heure lisibles.				✓	
	Présence du pictogramme : Le cercle et la barre oblique du symbole sont de couleur rouge. Ils peuvent être de couleur jaune dans le cas où le pesticide utilisé est un biopesticide ou un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs énumérés à l'annexe II.				✓	
	Identification, sous le pictogramme, des végétaux qui sont traités.				✓	
	Mention en bas de l'affiche de « <u>Laisser sur place un minimum de 24 heures</u> ».				✓	
	Contenu de l'affichette - VERSO					
	Indication de la date et l'heure de l'application.				✓	
	Mention de l'ingrédient actif utilisé.				✓	
	Numéro d'homologation du pesticide.				✓	
	Mention des coordonnées du titulaire du permis (nom, adresse et numéro de téléphone).				✓	
	Numéro de certificat.				✓	
	Titulaire du certificat (initiales).				✓	
Numéro de téléphone du Centre Anti-poison du Québec.				✓		
REMARQUES						
CONCLUSIONS	L'affichette analysée est complétée d'une façon : <input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme					
	L'employé ayant fait l'application : <input type="checkbox"/> est correctement certifié <input type="checkbox"/> n'est pas correctement certifié					
	Le permis de la firme : <input type="checkbox"/> est valide <input type="checkbox"/> n'est pas valide					
RECOMMANDATIONS	Fermer le présent dossier et transmettre une lettre à la firme d'entretien afin de l'informer des vérifications effectuées ainsi que notre conclusion à l'effet que :					
	<input type="checkbox"/> Tout est conforme					
	<input type="checkbox"/> Certains éléments ne sont pas conformes et que des améliorations sont requises.					
SIGNATURES	Vérificateur : <u>Frédéric Savois</u> étudiant <u>Frédéric Savois</u> <small>Signature</small> Date : <u>2005/08/06</u> <small>Année / mois / jour</small>					
	Superviseur : <u>Pierre Vallée</u> <small>Signature</small> Date : <u>2005/08/19</u> <small>Année / mois / jour</small>					
COMMENTAIRES DU SUPERVISEUR :						

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE VÉRIFICATION

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Date de la vérification : <u>16 Août 2005</u> Réalisée par : <u>Frédérique Savoie</u>						
	Nom de l'entreprise : <u>Les Jardiniers F.S. inc.</u>			Municipalité : <u>St-Charles-Borromée</u>			
N° de gestion documentaire : <u>7820-19-01-03234-00</u>							
BUT DE LA VÉRIFICATION	But : Vérifier la conformité de l'entreprise de vente au détail de pesticides au Code de gestion des pesticides, au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides et à la Loi sur les pesticides et informer l'entreprise de nos conclusions.						
EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides						
	Art.	Exigence ¹	C	NC	S.O.	Commentaire	
	L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	✓				
	L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.	✓				
	L.46 r. 47	Le titulaire d'un permis de catégorie A tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 5, des livres de compte et des pièces justificatives.					
	L. 46 r. 48	Le titulaire d'un permis de catégorie A transmet au Ministère un état de transaction.					
	L. 46 r. 49	Le titulaire d'un permis de la sous-catégorie B1 tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 3, des livres de compte et des pièces justificatives.					
	L. 47 r. 54	Conservation des registres mentionnés aux articles 47 à 49 du règlement pour une durée de 5 ans.					
	L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	✓				
	L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.		✓			
	L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée	✓				
	L. 62	Le titulaire du certificat porte sur lui son certificat et l'exhibe sur demande.	✓				
	L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	✓				
	CODE DE GESTION DES PESTICIDES						
	5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	✓			<u>l'hiver dans son sous-sol</u>	
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	✓					
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine.						
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.						
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.						
18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention.						
19	Effectuer les opérations de chargement ou déchargement de pesticides de classe 1 à 3 dans un aménagement de rétention.						
20	Disposer sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux (classe 1 à 3).						

1 : Lorsque le texte est sous une trame de teinte grise, la disposition s'applique aux titulaires de permis A et B₁ et ne concerne pas les titulaires de permis B₂.

RÉSUMÉ DU RAPPORT DE VÉRIFICATION

REMARQUES	21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les services d'aide prévus ainsi que leurs coordonnées (classe 1 à 4).	✓		
	23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.		✓	
	25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon (information).		✓	
	26	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.	✓		
	27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture aintissalissure).	✓		
CONCLUSION	L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi. <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi.				
RECOMMANDATIONS	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. <input checked="" type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.				
SIGNATURES	Vérificateur : <u>Frédéric Savois</u> étudiant <u>Frédéric Savois</u> <small>Lettres moulées</small> <small>Signature</small>				Date : <u>2005/08/16</u> <small>Année / mois / jour</small>
	Superviseur : _____ <u>Pierre Vallières</u> <small>Lettres moulées</small> <small>Signature</small>				Date : <u>2005/08/14</u> <small>Année / mois / jour</small>

mV2005-06-06